



Délai de prescription

Par **Alysee**, le **28/05/2022** à **13:34**

Faut-il demander l'autorisation de l'AG pour installer une salle d'eau dans un appartement ?

Pour réunir deux lots dont je suis propriétaire au dernier étage sous combles de l'immeuble, J'ai ouvert un mur dit porteur mais qui ne porte rien puisqu'on est au dernier étage en 2011 sans autorisation d'AG. Y a-t-il prescription pour me demander de démolir ces travaux et remettre en état d'origine mon logement?

Par **youris**, le **28/05/2022** à **13:45**

bonjour,

dès l'instant où vous intervenez sur une partie commune, définie dans votre R.C., vous devez demander, au préalable, une autorisation à votre A.G.

En la matière, le délai de prescription est variable comme l'indique ce lien :

[travaux-irreguliers-demolition-copropriete](#)

mais il faudra déterminer le départ de la prescription, si par exemple ces travaux ne sont pas visibles de l'extérieur des parties privatives, et qui ne permettent pas au syndicat des copropriétaires d'avoir connaissance de vos travaux.

vos travaux ont un impact sur l'état descriptif de division et éventuellement sur vos tantièmes.

salutations

Par **yapasdequoi**, le **28/05/2022** à **13:59**

Je note avec intérêt le dernier paragraphe ...

[quote]

D'autre part, les travaux réalisés sans autorisation, peuvent toujours engager la responsabilité délictuelle de leur auteur sur le fondement du droit commun de la responsabilité. Ainsi, si des infiltrations ou des dégradations affectent les parties communes dont l'origine est liée à ces

travaux, le syndicat des copropriétaires peut agir dans un délai de 5 ans à compter de l'apparition des dommages pour demander qu'il y soit remédié et d'en supporter les conséquences.

[/quote]

Par **coproclous**, le **28/05/2022** à **16:44**

Bonjour,

Voici un article qui pourrait vous intéresser :

<https://www.informationsrapidesdelacopropriete.fr/copro-au-parlement/5816-copropriete-travaux-absence-d-autorisation-ratification-implicite>

Bonne lecture à vous.